



DE ROUBAIX-TOURCOING

Les Conseils d'Entreprises

La représentation des travailleurs dans l'entreprise qui les emploie

L'Association Internationale pour la Protection légale des Travailleurs a tenu à Genève, le mois passé, son assemblée générale et elle a consacré une grande partie de ses travaux à la question des Conseils d'Entreprises.

On sait que l'institution des Conseils d'Entreprises est légalement réglementée dans plusieurs pays d'Europe : Allemagne, Autriche, Norvège, Tchéco-Slovaquie, et qu'elle fonctionne avec le maximum d'application dans l'industrie minière des pays qui l'ont adoptée.

Elle mérite de retenir l'attention au moment même où, en Allemagne, un conflit vient d'éclater à la « Bawische Anilin » où la direction a prétendu renvoyer les ouvriers nommés par leurs camarades comme délégués à la Fédération des Conseils. A cette manifestation de réaction contre une institution légale, les ouvriers de la « Bawische » ont répondu par la grève.

L'institution des Conseils d'Entreprises procède de l'idée de la représentation du personnel (employés et ouvriers), dans les entreprises industrielles, commerciales et agricoles. Dans les quatre états mentionnés plus haut, cette représentation est obligatoire. En Angleterre, la loi n'est pas encore intervenue, mais il existe de nombreux Comités d'industrie qui fonctionnent dans beaucoup de professions.

En Allemagne, d'après la loi du 4 février 1920, dans toute entreprise industrielle ou commerciale comptant au moins 20 ouvriers le personnel doit élire un Conseil qui a les attributions suivantes : il assiste de ses avis le chef d'entreprise, de manière à assurer le meilleur rendement, mais sans s'immiscer dans sa gestion. Il collabore à l'introduction de nouvelles méthodes de travail. Il assure l'application des « contrats collectifs ». Il discute avec le patron les réclamations des ouvriers sans avoir le pouvoir arbitral. Il peut cependant se faire produire les registres des salaires, les documents relatifs aux procédés techniques. Les travailleurs peuvent déléguer dans les conseils d'administration des sociétés anonymes un ou deux membres. Dans les entreprises comptant au moins 300 ouvriers, le Conseil d'entreprise peut exiger la production du bilan et du compte de profits et pertes.

En 1921, dans 3.055 entreprises occupant 253.749 ouvriers et 52.780 employés, il y avait 10.807 conseils d'entreprises. Il résulte des rapports fournis à l'Association Internationale par le délégué allemand, que l'institution des Conseils d'Entreprises, malgré quelques tentatives faites pour la « soviétiser » l'entreprise, a obtenu de nombreux succès, qu'il a permis d'établir au point de vue de la protection ouvrière, de la protection du salaire, de la réglementation de la durée du travail, de la conduite du travail, de l'hygiène, de la prévention des accidents.

En Autriche, les Conseils d'entreprises ont été créés par la loi du 25 juillet 1919. Ils ont pris en ce pays moins de développement qu'en Allemagne. Ils sont combattus par une partie du patronat qui en réclame la suppression, tandis qu'une autre partie a pris, au contraire, une grande confiance dans ces Conseils. Il faut noter que les Syndicats exercent une influence considérable sur les Conseils et en ont éliminé tous les éléments de désordre qui s'y étaient glissés au début.

C'est en Tchéco-Slovaquie que les Conseils d'entreprises ont pris dans l'industrie minière une grande importance. Ils y ont été créés par la loi du 25 février 1920 et leur compétence est assez étendue. Ils donnent leur concours pour l'application des lois sur la protection des travailleurs et d'hygiène. Ils peuvent proposer des améliorations techniques et servent de conciliateurs.

Les résultats de l'application de la loi ont été très bons ; au début les patrons avaient protesté mais actuellement ils acceptent la loi. Les Conseils d'entreprises ont eu une influence morale très marquée sur les travailleurs qui ont pris conscience de leur rôle économique. Au point de vue éducatif ils ont véritablement précéde. Dans certains cas les ouvriers ont su se faire écouter dans les Conseils d'administration des Sociétés. La Norvège a créé les Conseils d'entreprises en juillet 1920. Ils ne sont établis que lorsqu'ils sont demandés par le quart des ouvriers. Leurs attributions sont analogues à ceux de l'Allemagne.

Les rapports fournis à l'Association Internationale permettent donc de se faire une idée de ce qu'on peut attendre de la représentation des ouvriers dans les entreprises. Et cela a permis à son Assemblée générale d'adopter une résolution où figure le passage suivant : « Considérant que la question des Conseils d'entreprises est l'une des plus importantes dans le domaine du progrès social ; qu'elle intéresse au plus haut degré, non seulement le monde ouvrier, mais l'organisation économique tout entière ; que, par suite ce problème doit être étudié à fond. »

Il servit temps que les organisations ouvrières françaises apportent la plus grande attention aux questions qui se font dans l'Europe Centrale et en tirent des enseignements dont ils pourraient profiter.

Emile BASLY, député du Pas-de-Calais.

Les boulangers poursuivis pour délit de coalition

La réouverture des boulangeries parisiennes et la reprise de la fabrication du pain n'interrompent pas la suite de l'enquête judiciaire ouverte par le parquet de la Seine pour délit de coalition.

Cet après-midi, le juge d'instruction, M. Leroy, a interrogé les membres du bureau du syndicat des patrons boulangers, les secrétaires et le président du syndicat. On craint cependant que l'instruction judiciaire sera prochainement close par une prononciation de non-lieu.

Une scène tragique un jour de Saint-Eloi

Dans un cabaret de Lille, un homme jarda sa femme de coups de couteau

Le quartier de la « placette » aux Oignons à Lille, a été mis en émoi hier après-midi par une véritable scène de sauvagerie, qui s'est déroulée avec une telle rapidité que personne ne put intervenir à temps pour arrêter le bras d'un mari meurtrier, s'acharnant sur sa victime, sa femme, une malheureuse au passé non irréprochable.

Un ménage déshéant

Depuis un certain temps, le ménage Dorémus vivait en mauvaise intelligence et séparé. Le mari, Alfred Dorémus, 33 ans, qui exerce la profession de cordonnier, s'était retiré rue du Marché-aux-Bêtes, tandis que sa femme, Juliette Decallin, 31 ans, confectionneuse, était allée habiter avec ses trois enfants chez sa mère, 2, Façade de l'Estanade.

D'après les renseignements, la femme Dorémus, qui avait été dans le temps fille soumise, n'avait pas une conduite exemplaire et son mari avait intenté contre elle une action en divorce. La fête fut troublée par l'arrivée d'un importun. Lundi après-midi, des personnes (étant Saint-Eloi se trouvant réunies à l'estaminet Corbelin, 23, rue des Vieux-Murs. On chantait gaiement et on dansait au son de l'orchestration qui se trouve dans le débit. Parmi les joyeux fêtards, se trouvait la femme Dorémus.

Vers 16 heures 30, la fête battait son plein lorsque la porte du cabaret s'ouvrit brusquement et un homme, les yeux hagards, fit irruption dans l'estaminet.

Acharné sur sa victime

C'était Alfred Dorémus. Brandissant un couteau, il se rua sur sa femme, qu'il venait d'apercevoir au milieu des consommateurs.

Devant ces derniers effarés, le mari plongea son arme, à six reprises différentes, sur le corps de sa femme qui, perdant le sang à flots, s'éroula sur le plancher.

La cabaretière fut blessée

La cabaretière, Mme Corbelin, qui avait voulu s'interposer entre la victime et son agresseur, reçut de celui-ci un coup de couteau qui lui ouvrit le poignet droit en sectionnant les tendons.

Le meurtrier en fuite

Profitant de l'émotion générale, Dorémus se sauva à toutes jambes, sans que personne ne songeât à se mettre à sa poursuite. Cette scène n'avait duré que quelques secondes.

Les premiers moments d'émoi passés, on s'empressa autour de la victime, qui gisait inanimée et on courut chercher un docteur, qui constata que la malheureuse portait une plaie très profonde sous le sein gauche, une plaie dans le dos, une autre à la tête et trois blessures moins graves à la poitrine.

Après lui avoir prodigué les premiers soins, le docteur ordonna le transfert de la blessée à l'hôpital Saint-Sauveur. Son état est considéré comme extrêmement grave, sinon désespéré.

Prisonnier

Silôt prévenu de cette scène sanglante, M. Grosli, commissaire du 2^e arrondissement, se rendit sur les lieux pour interroger les témoins du drame. Mais vers 9 h. 50, Dorémus vint se constituer prisonnier devant M. Benoist, commissaire de permanence, qui l'a maintenu à la disposition du commissaire du 2^e arrondissement.

Les délibérations alliées pour les Réparations

Elles commenceront samedi à Londres

Paris, 4. — M. Poincaré emmènera M. de Lestayrie avec lui, à Londres, pour prendre part à la délibération interalliée, qui doit commencer samedi.

Le Président du Conseil sera accompagné de M. Perelli de la Rocca, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, et le ministre des Finances de M. Tannery, inspecteur des Finances.

M. Mussolini, allant à Londres passerait par Paris

Londres, 4. — Il y a de bons raisons d'être assurés maintenant que M. Mussolini viendra à Londres, bien qu'on ne sache rien de la réponse officielle.

M. Mussolini arriverait vraisemblablement à Paris jeudi soir et il poursuivrait directement son voyage à Londres, à moins qu'il ne parte vendredi matin avec M. Poincaré.

Il sera accompagné des Ministres des Finances et du Trésor.

VISITE MINISTÉRIELLE

M. REIBEL dans le Pas-de-Calais

Le Ministre des R. L. a parcouru hier différents centres du bassin houiller

Le Ministre des R. L. a choisi le jour — souvent sombre de la Sainte-Barbe — pour venir rendre visite à nos laborieuses populations des cités minières de la région de Lens — visite qui devait coïncider du reste à l'inauguration des bureaux reconstruits de la Société Houillère de Liévin, pour laquelle il avait été spécialement convoqué.

A LENS

A 10 h. 40 exactement arrive à Lens, Place du Cantin, le cortège officiel qui vient d'Arras, en automobile ; il comprend



M. REIBEL, MINISTRE DES R. L.

M. Reibel, ministre des R. L. ; Naud, chef-adjoint du Cabinet du Ministre ; Bulquin, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, directeur de la reconstruction immobilière au Ministère ; Lebel, ingénieur des mines, conseiller technique au Ministère des R. L. ; Cassel, Préfet ; Bortin, Lédoux, et Caron, secrétaires généraux au Pas-de-Calais ; Masson, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées ; Stirn, Sous-Préfet, de Béthune et Pelletier, chef de cabinet du Préfet.

Le Ministre est reçu dans la salle de la Justice de Paix, décorée pour la circonstance, par notre ami Basly, député-maire de Lens. Von Pelt, adjoint, les services municipaux, Courtin Eugène, président de la « Coopérative de Reconstruction, les agents administratifs de la « Commission cantonale, les fonctionnaires de l'Etat et Couhé, secrétaire-général des Mines de Lens.

BASLY prend aussitôt la parole pour remercier le Ministre d'avoir bien voulu modifier le programme de sa tournée pour rendre visite à la Municipalité Lenoise. Vous avez dû constater, M. le Ministre, dit Basly, les changements apportés à notre grande cité depuis votre dernière visite. Ils sont dus à l'énergie de tous les sinistrés et des coopératives de reconstruction qui appartiennent tout leur dévouement pour mener à bien l'œuvre de rénovation de notre grande Cité. Hélas ! il y a un point noir, ce que vous demandez d'éclaircir. Le dernier le Gouvernement a bien voulu mettre à notre disposition 13 millions pour exécuter les travaux prévus tant par la Municipalité que par les Coopératives. Je ne puis critiquer votre Ministère d'avoir manqué à la parole donnée, mais pour cette année, si je tiens compte des programmes restreints qui sont demandés aux coopératives, je suis en droit de me demander si nos sinistrés ne vont pas être désemparés et si nous allons pouvoir continuer les projets que nous avons élaborés.

Pour nos écoles nous aurons, c'est certain, des crédits spéciaux, mais nous donnerons l'argent indispensable pour reconstruire notre ville, notre habitat, notre abattoir que nous sommes prêts à reconstruire ; les sinistrés peuvent-ils être sans de pouvoir régler leurs foyers anéantis. Je dois vous l'avouer M. le Ministre nous sommes très inquiets pour l'avenir.

Basly tient à signaler le cas de la Maison Syndicale qui devra arrêter ses travaux si le gouvernement ne lui donne pas l'argent nécessaire pour achever ses constructions. Déjà une somme de 300.000 francs a été avancée à l'Etat par le Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, grâce à sa puissante organisation qui lui permet, mais les petits propriétaires ruinés par la guerre ne peuvent que compler — sur la saison de l'Etat.

Je vous remercie, M. le ministre, s'écrit Basly, de l'intérêt que vous portez aux sinistrés et j'attends de vous des paroles rassurantes.

M. REIBEL dit combien il a été heureux de constater les progrès accomplis à Lens pour l'œuvre de reconstruction et en félicite les sinistrés et en particulier l'Administration municipale qui se dévoue sans compter, il en a la preuve chaque jour par les rapports des administrations qui dépendent de son ministère.

S'adressant à Basly il lui dit : Mon cher Maire, je tiens à ce qu'il ne vous reste aucune inquiétude pour l'attribution des fonds qui seront affectés aux communes et aux sinistrés. N'attachez aucune importance aux demandes de programmes faites aux organisations pour 1923 ; des crédits égaux à ceux de l'an dernier vous seront affectés en tenant compte néanmoins de la capacité des entreprises de votre région. Vous avez en moi le plus ardent défenseur auprès du gouvernement et je ferai l'impossible pour que toutes les satisfactions auxquelles vous êtes en droit d'espérer, vous soient accordées. Je dois néanmoins signaler que l'ég-

rai avec ordre et méthode pour mener à bien les travaux de reconstruction. Le ministre loue l'énergie et les braves mineurs du Pas-de-Calais et constate que leurs salaires qui ont toujours été supérieurs aux autres corporations, sont aujourd'hui en disproportion avec ceux des ouvriers étrangers employés à la reconstruction. Le ministre félicite Basly de l'œuvre qu'il a entreprise et qui ména à bien et il lui propose de faire voter prochainement un projet de loi qui réduira considérablement les formalités administratives qui sont une entrave pour la réalisation rapide des projets municipaux.

Avant de terminer, M. le ministre adresse des remerciements à M. Eugène Courtin, président de la « Coopérative n. 1 de Lens pour le dévouement qu'il apporte dans ses fonctions au nom du gouvernement. La cérémonie — grande dans sa simplicité — est terminée et les officiels montent dans les autos pour se rendre à Liévin.

La haine criminelle de deux ivrognes

Ils égorgèrent un militaire, puis le père de ce dernier

Nancy, 4. — Samedi, à 21 heures, dans un café nançois, rue de Tromblaine, des consommateurs chantaient, ce qui mit en fureur deux individus qui buvaient à une table voisine. L'un d'eux, Edmond Berger, 19 ans, sortit un rasoir et après querelle, blessa au cou le soldat Eugène Bernard, qui se trouvait en permission. Vers deux heures du matin, le père se rendant à l'hôpital, où on avait transporté le militaire, fut assailli à nouveau par les deux individus et fut la gorge tranchée. Le militaire est mourant.

Un ouvrier caudrésien a trouvé la mort au fond d'un puits

Dimanche 3 décembre, vers 11 heures du matin, M. Méresse Emilien, 37 ans, mécanicien, à Caudry, travaillant à la réparation d'une pompe élévatrice de l'usine d'après au Heudic « Le Maroc » située route de Clerf.

L'ouvrier voulut retirer le morceau de tige de pompe restée dans le manchon de l'élément inférieur et, à cet effet, opéra une pesée. La traverse principale soutenant le plancher sur lequel travaillait l'ouvrier mécanicien, céda brusquement et ce dernier pendant l'équilibre tomba la tête en avant et alla s'écraser sur le dernier plancher du puits à 25 mètres de profondeur.

Remonté à la surface par ses camarades de travail, le malheureux qui avait le crâne défoncé expira quelques instants après, sans avoir repris connaissance. La victime laisse une veuve et deux enfants en bas-âge. Il travaillait à Caudry, mais habitait la petite localité voisine de Beaumont. La police a ouvert une enquête sur ce drame du travail.

De mystérieux incendies dans les dortoirs d'une école

Clermont-Ferrand, 4. — Le 19 novembre dernier, vers 20 heures, un incendie éclata à l'Ecole Pratique du Commerce et de l'Industrie de Clermont-Ferrand et détruisit plusieurs dortoirs. Or, ce matin, un nouvel incendie s'est déclaré dans la même école et a détruit les dortoirs qui avaient pu être préservés lors du premier incendie.

Comme le 19 novembre, le feu prit dans les vestiaires et s'est propagé avec une extrême rapidité. Il n'y a eu aucun accident de personne mais les dégâts sont au moins aussi importants que les premiers fois. La justice a ouvert une enquête.

Un rentier lillois a gagné 100.000 francs

M. François, rentier, 12, rue Fulton, à Lille, avait en juillet dernier acheté plusieurs titres du Crédit National. L'un de ces obligations vient de sortir au tirage du 1^{er} décembre, et gagna un lot de 100.000 fr.

Je ne puis que louer le courage des gens du Nord et de l'Est, dont je m'honore d'appartenir. Vous partez vers l'avenir avec confiance, c'est le symbole de la renaissance de votre société, de la résurrection de votre prospérité, avec des collaborateurs tels que vous.

Une cérémonie comme celle d'aujourd'hui est un symbole du redressement de la France et ce, grâce à vous tous. Nous ne sommes pas, comme on l'a dit, une nation militariste, nous sommes le porte-parole de la justice et de la liberté. Ne cherchons que le relèvement de la Patrie par la reconstruction du pays.

Le ministre termine en levant son verre à la grandeur de la France. M. Reibel et sa suite quittent la salle du banquet pour, en auto, se rendre à Béthune.

A BÉTHUNE

M. Reibel et sa suite arrivèrent à Béthune, à 15 h. 40. Ils étaient attendus à la Mairie de cette ville par MM. Senis, maire ; Outrebout, industriel ; Eby, des mines de Bruay ; les membres du Conseil municipal ; le Sous-Préfet ; le capitaine de gendarmerie ; les Présidents des Coopératives de Reconstruction ; les Architectes.

M. Senis prononça un discours de bienvenue à l'adresse de M. Reibel qui a bien voulu faire ce honneur à la ville meurtrie. Il remit ensuite au Ministre une note concernant l'interprétation de la circulaire ministérielle au sujet des indemnités accordées aux propriétaires dont les immeubles sont touchés par les nouveaux alignements de la ville.

M. Genel assura le Ministre de la volonté des agriculteurs de participer à l'emprunt qui doit s'ouvrir demain pour faciliter la reconstruction des régions dévastées. Le Maire de Locan s'éleva contre les lenteurs administratives et demanda la constitution d'un deuxième tribunal de dommages de guerre.

M. Eby, président de la Chambre de Commerce, présenta ses collègues et assura le Ministre de tout leur dévouement pour l'essor à donner au commerce, industrie de la région. M. Reibel remercia les orateurs de leurs paroles cordiales et élogieuses qu'ils lui avaient adressées. Il donna l'assurance que satisfaction sera accordée dans la mesure du possible aux revendications qui lui ont été présentées et aux désirs qui ont été exprimés. Ensuite le Ministre s'est rendu à pied visiter le centre de la ville. Il repartit ensuite en auto, s'arrêta à Souchez puis à Arras où il repartit le train pour Paris.

PRINCE...

Le prince André de Grèce avant d'être reconnu coupable de désobéissance et d'abandon de poste devant l'ennemi, a été condamné à s'en aller ailleurs mener la vie joyeuse.

Sa Majesté le Roi d'Espagne et Sa Majesté le Roi d'Angleterre sont intervenus pour sauver la peau de leur parent et semblable. Son Altesse Royale le Prince André Fliche-Alamp.

Ce vilain coco, après avoir traité son pays, après avoir prêté la main à l'assassinat des soixante marins français, au Zappeion, pendant la guerre, n'a plus qu'à boucler tranquillement sa valise et chercher un appartement loin d'Athènes. Le moit-dra soldat grec eut reçu trente balles dans la tête pour description. Mais un prince, c'est sacré !

Il ira rejoindre le syndicat des traités à l'humanité qui s'appellent le Kaiser, le roi de Portugal, le prince de Bavière, les grands ducs de tous poils, vivant grassement de leurs rentes, sans souci des pauvres diables qu'ils ont poussés à la boucherie et qu'ils ont lâchement abandonnés à l'heure du péril. Allez-vous en croire, après cela, que les grands principes de 1789 ont achevé leur Tour du Monde, que l'esprit d'égalité est assez entré dans toutes les consciences pour préparer la démocratie universelle. Evidemment, nous sommes en République, c'est-à-dire qu'il y a trois princes et quatre ducs à la Chambre et que Marty est toujours en prison !

Le départ d'André de Grèce

Athènes, 4. — Le prince André et la princesse Mary sont partis hier après-midi et se sont embarqués à Phéire, à bord du « Calypso » navire de guerre britannique. Le « Calypso » va d'abord à Corfou. Il se rendra ensuite à Brindisi où croisent le prince et la princesse débarqueront. Une nouvelle arrestation.

Athènes, 4. — M. Doumanis, qui avait été arrêté puis relâché, a été de nouveau arrêté. Il est également question d'une instruction contre M. Storgades, ancien haut commissaire à Smyrne, qui se trouve actuellement à Paris.

Le roi est tout à fait libre

Londres, 4. — On apprend de source grecque officielle qu'il est tout à fait inexact que le roi de Grèce soit virtuellement prisonnier dans son palais et voudrait quitter la Grèce. Le roi, déclare-t-on, n'a jamais exprimé l'intention de quitter la Grèce et il est tout à fait libre de voir qui bon lui semble.

D'autre part, de longues informations parvenues dans les milieux autorisés à Londres, confirment qu'il est également inexact qu'une contre-révolution aurait éclaté à Corfou et à Patras. Au contraire, une tranquillité absolue régnerait dans ces régions.

Exploits de bandits mexicains

Mexico, 4. — M. Merker, contrôleur britannique dans le camp d'une exploitation de pétrole à la Veracruz, a été enlevé le 30 novembre, par des bandits qui exigent une rançon de 10.000 pesos pour sa mise en liberté. Le 1^{er} décembre, des bandits ont attaqué et tué deux américains dans le même camp.

Une manœuvre criminelle contre le Paris-Lille

Le rapide Paris-Lille, qui arrive en gare d'Arras à 7 heures 47 du matin, a été l'objet d'une manœuvre criminelle de sabotage, au face de Blangy. A quelques centaines de mètres de la gare d'Arras. Des plaques de tôle, placées sur la voie, bloquèrent le bogie d'avant de la machine et ce n'est qu'au bout d'une heure de travail qu'on arriva à l'en débarrasser. Un train omnibus était passé un quart d'heure avant sans encombre sur la même voie, en direction d'Arras.

Un innocent a passé 38 ans en cellule

Rome, 4. — Le gouvernement vient de mettre en liberté un certain Butters, qui a passé trente-huit ans en cellule. A l'âge de 17 ans, il fut condamné à la réclusion perpétuelle pour assassinat en 1907, un de ses coaccusés, sur son lit de mort, fit des révélations qui amenèrent la révision du procès. Après cinq ans d'enquête et de procédure, l'innocence de Butters vint enfin d'être démontrée.

Un trio s'ajouta aux cinq enfants d'une famille

Evreux, 4. — Déjà mère de cinq enfants, Mme Marchand, ménagère à Saint-Denis-Ferment, arrondissement des Andelys, est accouchée de trois jumeaux ; le père de cette nombreuse famille était un modeste ouvrier agricole, une souscription a été ouverte pour lui venir en aide.

Deux ouvriers tués, un autre blessé par une explosion

Strasbourg, 4. — Un accident s'est produit ce matin dans le dépôt de munitions d'Ulrich-Graffenstaden. Plusieurs ouvriers étaient occupés à un déchargement de fusées, quand subitement une caisse fit explosion, tuant deux ouvriers les autres furent blessés. Un troisième ouvrier, du nom de Froelich a été grièvement blessé.

DEMAIN

Les Mystères de Paris